



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance régulière du 6 octobre 2026, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble

223, 122^e Rue

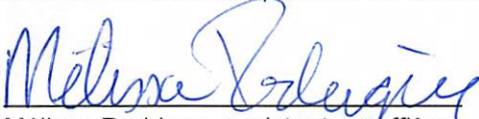
Nature de la demande

Autoriser un empiètement de la galerie avant d'un maximum de 2,74 m dans la marge avant, alors que la norme est de 2 m.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 6 octobre 2026 à compter de 19h30.

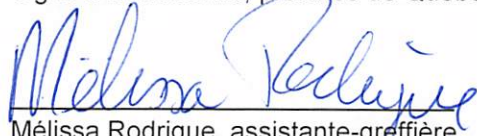
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 17 septembre 2026.


Mélissa Rodrigue, assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Mélissa Rodrigue, assistante-greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 17 septembre 2026.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 17 septembre 2026.


Mélissa Rodrigue, assistante-greffière